

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

Délibération 2020-39

OBJET : Décision Modificative n°1

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants : Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Marion MUSSO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 12

Visio : 6

Votants : 24

Procuration 4

Date de la convocation :

4 décembre 2020

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIJK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAOU est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La présente Décision Modificative a pour objet une régularisation comptable de détail proposée en accord avec Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable du Syndicat :

Il s'agit d'un ajustement de crédits en fin d'exercice qui concerne la modification d'une ligne budgétaire « 673 - Annulation de titres sur exercice antérieur » qui est relative au remboursement d'un trop perçu en 2019 par UNIVALOM auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au titre d'avances sur gestion de la déchèterie de Mouans-Sartoux.

En complément, il s'agit de cession d'éléments d'actif ayant une valeur nette comptable positive.

Cette Décision modificative n°1 est équilibrée en dépenses et en recettes.

CHAPITRE	IMPUTATION	RECETTES D'EXPLOITATION	
70	7060	Recettes d'exploitation	205 455,09 €
		<u>Opérations d'ordre Budgétaire</u>	
42	7811	Reprises amortissements	20 000,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			225 455,09 €

CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES D'EXPLOITATION	
11	673	Annulation titres sur exercice antérieur	205 455,09 €
		<u>Opérations d'ordre Budgétaire</u>	
42	675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			225 455,09 €

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A, l'unanimité

- ADOPTE les propositions du rapporteur

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-39-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020